



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/05/01

Nombre de conseillers

En exercice : 15

L'an deux mil vingt six le quatre mai

Le Conseil Municipal de la commune de JULIENAS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Thierry HEMET, maire.

Délibération : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Exprimés : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2026

Présents : M. Thierry HEMET – M. Christian AUDRAS – Mme Marilie MENAGER – M. Eric JORCIN – Mme Claire VUILLAUME – M. Pascal-Emmanuel ROUCHES – M. Didier ROUSSOT – Mme Sandrine MIDEY – M. Philippe MARTIN – M. Bruno LIORET – Mme Stéphanie JOUAN VAURY – Mme Pauline PERRACHON – Mme Laëtitia AUFRAND – M. Fabien BARRAUD – Mme Sylvie ROUSSOT.

Madame Marilie MENAGER est nommée secrétaire de séance.

Objet.- délibération modificative n°1 au budget communal 2026.

Le budget communal pour l'exercice 2026 a été voté par l'ancienne équipe municipale le 11 mars dernier.

Depuis, le lave-vaisselle du restaurant scolaire est tombé en panne. Après plusieurs tentatives de réparation, il s'avère indispensable de remplacer cet appareil dont l'acquisition date de 2001. Cela entraîne une dépense imprévue d'un montant de 8 765.46 € TTC

De plus, il est proposé de changer les logiciels BERGER LEVRAULT (finances, Paies et Etat civil) pour une nouvelle version dématérialisée, permettant à terme, un gain de temps pour le travail notamment en finances. Cette acquisition est fixée à 4 934.40 € TTC

Ces dépenses imprévues nécessitent de réaliser une régularisation au niveau des prévisions budgétaires.

Des ajustements sont donc à réaliser au niveau des prévisions budgétaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2026,

Considérant les modifications à apporter au niveau du budget principal 2026,

Accusé de réception en préfecture
069-216901033-20260504-DEL20260501-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **VOTE** au niveau de la section d'investissement du budget communal 2026, les mouvements budgétaires suivants :

** dépenses*

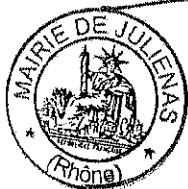
Opération 111 « acquisition de matériel » :

- Article 2051	+ 4 950 €
- Article 2158	+ 8 800 €

** recettes*

- article 1641 Emprunt d'équilibre	+ 13 750 €
------------------------------------	------------

Le secrétaire de séance
Marilie MENAGER

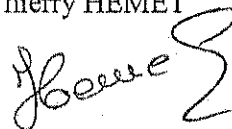


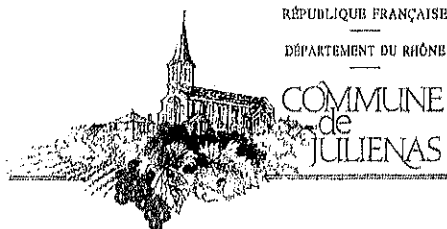
Fait et délibéré, le 04 mai 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Thierry HEMET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/05/02

Nombre de conseillers

En exercice : 15

L'an deux mil vingt six le quatre mai

Le Conseil Municipal de la commune de JULIÉNAS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Thierry HEMET, maire.

Délibération : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Exprimés : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2026

Présents : M. Thierry HEMET – M. Christian AUDRAS – Mme Marilie MENAGER – M. Eric JORCIN – Mme Claire VUILLAUME – M. Pascal-Emmanuel ROUCHES – M. Didier ROUSSOT – Mme Sandrine MIDEY – M. Philippe MARTIN – M. Bruno LIORET – Mme Stéphanie JOUAN VAURY – Mme Pauline PERRACHON – Mme Laëtitia AUFRAND – M. Fabien BARRAUD – Mme Sylvie ROUSSOT.

Madame Marilie MENAGER est nommée secrétaire de séance.

Objet.- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

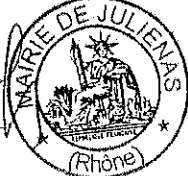
Vu le code général des impôts,

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de proposer une nouvelle liste de contribuable à Monsieur le Directeur régional des Finances publiques,

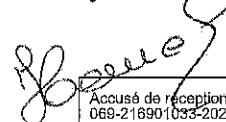
Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **PROPOSE** à Monsieur le Directeur régional des Finances publiques une liste représentative composée de 24 noms de contribuables.

Le secrétaire de séance
Marilie MENAGER

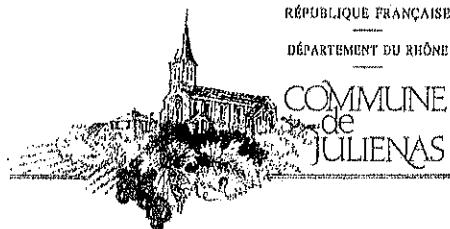



Fait et délibéré, le 04 mai 2026
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Thierry HEMET





Accusé de réception en préfecture
069-218901033-20260504-000020260504-0
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/05/03

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Délibération : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Exprimés : 15

L'an deux mil vingt six le quatre mai

Le Conseil Municipal de la commune de JULIÉNAS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Thierry HEMET, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2026

Présents : M. Thierry HEMET – M. Christian AUDRAS – Mme Marilie MENAGER – M. Eric JORCIN – Mme Claire VUILLAUME – M. Pascal-Emmanuel ROUCHES – M. Didier ROUSSOT – Mme Sandrine MIDEY – M. Philippe MARTIN – M. Bruno LIORET – Mme Stéphanie JOUAN VAURY – Mme Pauline PERRACHON – Mme Laëtitia AUFRAND – M. Fabien BARRAUD – Mme Sylvie ROUSSOT.

Madame Marilie MENAGER est nommée secrétaire de séance.

Objet.- SYDER Démarche performancielle : détermination des zones, horaires et niveau intensité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation de dispositif de démarche performancielle lors de la réunion du 12 février 2025 avec le SYDER.

Vu le cout estimatif fiscalisé de 123 000 € sur 15 ans

Vu la délibération 2025 03 05 du 5 mars 2025 autorisant la mise en place de la démarche performancielle,

Considérant l'intérêt pour la commune de modifier son réseau d'éclairage public pour un système plus performant, économe et durable,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **FIXE** les horaires de paramétrage de l'éclairage sur l'ensemble du territoire communal comme suit :
 - Dans le bourg : baisse de l'intensité de 50 % de 23 heures à 6 heures
 - Dans les hameaux : baisse de l'intensité de 80 % de 23 heures à 6 heures
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Le secrétaire de séance
Marilie MENAGER

Fait et délibéré, le 04 mai 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Thierry HEMET

Assisté de réception en préfecture
069-216901033-20260504-DEL 2026-05-03-E
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026